

Mesure	Conduire une concertation avec les agriculteurs
Aléa(s) climatique(s) en lien	<p>X Inondation  X Sécheresse  X Forte chaleur - canicule  <input type="checkbox"/> Mouvement de terrain  <input type="checkbox"/> Feu de forêt  X Evolution des températures  X Evolution des précipitations</p>
Description	<p>Les démarches participatives constituent un levier clé de la mobilisation active des acteurs du territoire pour les projets de développement durable. Les agriculteurs représentent quant à eux des parties prenantes clés directement impactés par les évolutions climatiques en cours. L'instauration d'un processus de concertation dynamique avec ces acteurs peut permettre d'améliorer significativement et durablement la gestion locale du risque climatique.</p> <p>- <i>Lien avec l'aléa</i>  Le secteur agricole semble déjà confronté aux effets des changements climatiques. S'il existe des opportunités à saisir face à l'évolution des températures (hausse des rendements par exemple), celles-ci seront néanmoins limitées. La modification du régime saisonnier des précipitations et la hausse des extrêmes de températures (canicules, sécheresses) pourraient en effet venir contrebalancer ces effets positifs. L'adaptation du secteur agricole nécessite d'être anticipée et structurée avec ses principaux acteurs : les agriculteurs.</p> <p>- <i>Contextualisation de la mesure</i>  Différentes démarches participatives existent pour mobiliser les acteurs socioéconomiques du territoire dont les agriculteurs : ils vont de la simple consultation à la mise en place de processus de concertation. La concertation est un levier intéressant qui permet d'ouvrir un débat avec les acteurs et d'instaurer un climat de négociation visant à nourrir et faire évoluer le projet de territoire.</p> <p>- <i>Présentation des solutions</i>  Les outils ou méthodes de concertation, doivent être choisis, en fonction des objectifs, du temps dédié à la concertation ainsi que des ressources disponibles (humaines, financières). Le processus peut être initié via une réunion de concertation ad-hoc, un comité d'accompagnement ou tout autre organe communal préexistant à disposition des élus du territoire (ex : Conseil participatif du développement durable). Afin de ne pas épuiser les acteurs souvent engagés par ailleurs dans diverses démarches de consultation, il convient avant tout de rechercher des passerelles et synergies entre les instances consultatives agissant sur le territoire (Agenda 21, etc.).</p> <p>- <i>Eléments techniques</i>  <input checked="" type="checkbox"/> <b>Dimensionnement et objectifs de la concertation</b>  Le dimensionnement de la démarche est fonction des <u>ressources humaines</u> disponibles (ex chargé de mission dédié), des <u>contraintes financières</u> (budget alloué pour la concertation permettant de faire appel à un animateur, d'engager une campagne de communication sur le sujet etc.), <u>des moyens mobilisables</u> (instance de travail préexistante ou création d'un nouvel organe par exemple).  Une fois ce dimensionnement effectué, il s'agit de se questionner sur les objectifs de la concertation. Les agriculteurs peuvent en effet être mobilisés à différentes phases de la démarche air/climat/énergie : lors du diagnostic pour enrichir les connaissances, en phase de plan d'action pour identifier les leviers et les freins à l'adaptation, dans la phase de</p>

	<p>mise en œuvre ou bien encore dans le processus d'évaluation pour proposer des réajustements.</p> <p>Il convient de définir sur quelles phases associées les agriculteurs et selon quelles échéances pour disposer d'une vision à long-terme et d'une ambition politique autour du processus d'engagement des parties prenantes.</p> <p>Le choix des sujets mis en concertation dans les différentes phases est un choix politique et technique qui doit faire par ailleurs l'objet d'une réflexion préalable.</p> <p>✓ <b>Modalités de mise en œuvre de la concertation</b></p> <p><b>L'animation des réunions</b> de concertation peut être assurée par un prestataire extérieur. L'animation est également parfois internalisée et assurée soit par un chargé de mission de la collectivité soit par l' élu, soit par les deux. Il est important que la répartition des moments d'animation puisse avoir été décidée en amont de la réunion. Il est important par ailleurs de veiller aux éléments de langage en véhiculant des messages simples et porteur d'opportunités (parler de conséquences plutôt que de vulnérabilités, identifier les effets positifs aussi bien que les effets négatifs, vulgariser les éléments scientifiques....).</p> <p><b>Les méthodes de concertation</b> doivent être actives pour maximiser les échanges et coproduction des résultats avec l'ensemble des parties prenantes. Il est important de fixer les modalités des échanges (ou règles du jeu), de favoriser la productivité de chacun (via des travaux en sous-groupe par exemple) et les temps de partage collectif des résultats (restitution en plénière des travaux). L'imaginaire des participants peut être sollicité par le biais de travaux prospectifs (on imagine par exemple une vision du souhaitable pour l'agriculture à l'horizon 2030).</p> <p>✓ <b>Suivi de la concertation</b></p> <p>L'investissement des agriculteurs dans un processus de concertation repose sur un échange suivi impliquant notamment une information continue sur l'avancement des travaux (via une synthèse de concertation par exemple) et les étapes clés à venir. C'est une condition essentielle d'un engagement sur le long-terme.</p>
Type(s) d'aménagement concerné	<input type="checkbox"/> Ville – habitant <input type="checkbox"/> Zone d'activités économiques <input type="checkbox"/> Zone industrielle <input checked="" type="checkbox"/> Espace rural <input type="checkbox"/> Espace vert
Eléments de coûts	<p>Environ 0.25 personne/mois lors des phases de consultation+ frais inhérents à la logistique de l'événement. Un investissement rapidement amorti au regard des bénéfices apportés par la production collective des résultats.</p>
Co-bénéfice(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la gestion locale du risque climatique</li> <li>- Élaboration de projets en adéquation avec les réalités territoriales</li> <li>- Renforcement de la démocratie locale</li> </ul>
Acteurs concernés	<p>Elus référents, chargés de mission</p> <p>Relais territorial : Réseau wallon du développement rural (RWDR)</p> <p>Agriculteurs</p>
Facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien dimensionner son processus de concertation</li> <li>- Former les animateurs aux techniques de participation active</li> <li>- Assurer un suivi auprès des agriculteurs</li> </ul>
Pour aller plus loin	<p><i>Espace environnement, organisme indépendant d'intérêt public spécialiste des méthodes participatives</i></p> <p><a href="http://www.espace-environnement.be/">http://www.espace-environnement.be/</a></p> <p><i>Guide pratique, la participation, un outil de gestion (Espace Environnement)</i></p>

	<p><a href="http://www.espace-environnement.be/wp-content/uploads/2015/10/fiche_participation.pdf">http://www.espace-environnement.be/wp-content/uploads/2015/10/fiche_participation.pdf</a></p> <p>Fondation Rurale de Wallonie (accompagnement des PCDR et PCDN dans les communes) : <a href="http://www.frw.be">www.frw.be</a></p> <p>Répertoire d'initiatives citoyennes : <a href="http://www.jeparticipe.be">www.jeparticipe.be</a></p> <p>Centre de ressources ADEME (France) Concevoir et mettre en œuvre la concertation dans les plans climat énergie territoriaux, sept 2015 <a href="http://www.centre.ademe.fr/sites/default/files/files/Encarts/En%20savoir%20plus/cahier-pratique-climat.pdf">http://www.centre.ademe.fr/sites/default/files/files/Encarts/En%20savoir%20plus/cahier-pratique-climat.pdf</a></p>
Mots clefs	Concertation – agriculteurs – changement climatique
Illustration	 <p>Source : Portail de la Wallonie.</p>